

Le 28 janvier 2016

**Stella Leney**  
Directrice principale – Environnement  
et affaires corporatives  
20<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A 4



**N/Référence : C-5046**

**Objet : Demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) (ci-après *Loi sur l'accès*)**

Monsieur,

Nous donnons suite à votre courriel du 12 janvier 2016, dans lequel vous nous demandez de l'information concernant les bonis de performance et de rendement pour l'année financière 2015.

Nous vous prions de noter que l'information demandée n'est pas disponible à ce jour. Nous vous rappelons que la rémunération incitative pour l'année 2015 ne pourra être versée que si le déclencheur financier, établi par le gouvernement, est atteint en fonction de son année financière qui s'établit du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016.

Vous trouverez plus de détails à ce sujet au tableau D.5 du Plan économique du Québec (mars 2015) accessible à l'adresse suivante :

<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2015-2016/fr/documents/Planeconomique.pdf>

Si vous croyez ne pas avoir obtenu satisfaction ou si le délai prescrit n'est pas respecté, vous aurez droit de recours devant la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 135 de la Loi sur l'accès. Vous trouverez en annexe une note explicative sur l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,



Stella Leney

P. J.